

# CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE

## ASSEMBLEE PLENIERE

✧Mardi 5 novembre 2013✧

### Relevé synthétique des votes

Ont pris part aux travaux de l'assemblée plénière.

Madame Marylise LEBRANCHU, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, Présidente.

#### **Collège des représentants des organisations syndicales de la fonction publique :**

##### **CGT :**

##### Membres avec voix délibérative :

Madame Sylvie BAYLE

Monsieur Jean-Marc CANON

Madame Michèle KAUFFER

Monsieur Claude MICHEL

Monsieur Christophe GODARD

Madame Patricia TEJAS

##### **CFDT :**

##### Membres avec voix délibérative :

Madame Brigitte JUMEL

Madame Claire LE CALONNEC

Monsieur Damien LEROUX

Madame Angèle RATZMANN

Monsieur Michel ROSENBLATT

Monsieur Frédéric SEVE

##### Membre sans voix délibérative :

Monsieur Hubert LEBRETON

**FO :**

Membres avec voix délibérative :

Monsieur Johann LAURENCY  
Monsieur Didier PIROT  
Monsieur Olivier BOUIS  
Madame Florence BUISSON  
Monsieur Dominique REGNIER

**UNSA :**

Membres avec voix délibérative :

Monsieur Guy BARBIER  
Monsieur Luc BENTZ  
Madame Dominique THOBY

**FSU :**

Membres avec voix délibérative :

Madame Bernadette GROISON  
Madame Anne FERAY

Membre sans voix délibérative :

Monsieur Didier BOURGOIN

**Solidaires FP :**

Membres avec voix délibérative :

Monsieur Nicolas LAADJ  
Monsieur Denis TURBET DELOF

Membre sans voix délibérative :

Madame Dorine PASQUALINI

**CFTC :**

Membre avec voix délibérative :

Monsieur Denis LEFEBVRE

**CGC :**

Membre avec voix délibérative :

Monsieur Vincent HACQUIN

**FAFPT :**

Membre avec voix délibérative :

Monsieur Bruno COLLIGNON

**SMPS :**

Membre avec voix délibérative :

Monsieur Olivier FALANGA

**Collège des représentants des employeurs territoriaux :**

Membres avec voix délibérative :

Monsieur Jean-Pierre BOUQUET  
Madame Françoise DESCAMPS-CROSNIER  
Monsieur Philippe LAURENT  
Monsieur Daniel LEROY

**Collège des représentants des employeurs hospitaliers :**

Membres avec voix délibérative :

Monsieur Christian POIMBOEUF  
Monsieur Henri POINSIGNON  
Madame Nadine BARBIER  
Monsieur Jean GAUDRON

**Membres de droit :**

Madame Marie-Anne LEVEQUE, Directrice générale de l'administration et de la fonction publique  
Monsieur Marcel POCHARD, Président du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière  
Monsieur Christophe PEYREL, représentant le Directeur général des collectivités locales  
Monsieur Raymond LE MOIGN, représentant le Directeur général de l'organisation des soins  
Madame Marine CAMIADE et Monsieur Jérôme BONHERBE, représentants le Directeur du Budget  
Absents excusés :  
Monsieur Bernard PECHEUR, Conseiller d'Etat  
Monsieur Didier GUEDON, Conseiller maître à la Cour des Comptes

Cabinet de Madame la Ministre :

Madame Myriam BERNARD, Directrice adjointe de cabinet

A titre d'experts :

Monsieur Marc BENASSY, CGC  
Monsieur Jean-Robert MASSIMI, employeurs territoriaux (CSFPT)  
Madame Monique GRESSET, employeurs territoriaux (CSFPT)  
Monsieur Jérôme TOUSAINT, employeurs territoriaux (CSFPT)

Représentants de la DGAFP :

Monsieur Thomas CAMPEAUX, Directeur, adjoint à la Directrice générale  
Monsieur Pierre COURAL, Chef de service  
Madame Christine GONZALEZ-DEMICHEL, responsable du Département des études et des statistiques  
Madame Jeannine LAGRANGE-SAQUE, adjointe à la chef du bureau RH1  
Département des études et des statistiques :  
Madame Emma DAVIE  
Monsieur Olivier DOROTHEE  
Monsieur Salah IDMACHICHE  
Monsieur Erwan POULIQUEN

**Secrétariat du CCFP :**

Pôle des Conseils  
Madame Claudine PINON, secrétaire du CCFP  
Monsieur Mickaël VANDOOAEGHE, responsable du pôle

Madame Léopoldine ONANA, sténotypiste.

Après constatation que le quorum requis est atteint, la séance est ouverte à 9h35 par Madame LEBRANCHU qui indique qu'elle est attendue à 11 heures au Comité interministériel chargé du tourisme.

Elle précise que deux points sont inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée plénière du Conseil commun de la fonction publique :

1/ projet de décret relatif au rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, pris en application de l'article 6 bis de la loi du 13 juillet 1983.

Ce rapport sera présenté chaque année devant le Conseil commun. Le premier le sera dans le courant de l'année 2014. Son contenu est prévu dans le protocole qui a été signé le 8 mars 2013. Ce rapport sera transmis au Parlement. Il sera un précieux outil de connaissance et de dialogue social. L'égalité professionnelle est un enjeu primordial pour le Gouvernement. Il faut lutter contre le « plafond de verre » qui existe dans la haute fonction publique comme ailleurs qui empêche les femmes d'accéder aux responsabilités. Les causes sont connues, difficulté à concilier vie privée et vie professionnelle, contraintes de la mobilité. Les mesures prévues dans le protocole précité doivent être mises en œuvre à tous les niveaux.

2/ présentation du rapport annuel sur l'état de la fonction publique

Ce rapport est composé de deux parties :

La première : Politiques et pratiques des ressources humaines rend compte des évolutions et des réformes intervenues depuis la conférence sociale de juillet 2012.

La deuxième : Faits et chiffres comporte l'analyse des données chiffrées des trois versants de la fonction publique.

Avant qu'il soit procédé à l'approbation du relevé des votes de la séance du 27 juin 2013, Monsieur CANON au nom de la CGT demande à s'exprimer.

Il explique qu'aujourd'hui, la délégation CGT n'est pas au complet. Il précise qu'aujourd'hui, alors que se tient le Conseil commun de la fonction publique, la CGT organise une manifestation à Roanne en soutien à cinq militants CGT que la justice enjoint de procéder à des tests d'ADN. Du point de vue de la CGT leur refus de se soumettre est légitime. La CGT demande que les pressions et les répressions envers les représentants syndicaux cessent. La présence à cette manifestation nationale de membres du Conseil commun explique que la délégation CGT à ce conseil est incomplète.

Monsieur TURBET DELOF apporte le soutien de Solidaires aux militants CGT.

Madame LEBRANCHU indique qu'en sa qualité de ministre de la fonction publique, elle prend acte et écrira à la Garde des Sceaux.

Madame LEVEQUE rappelle qu'il faut préalablement procéder à l'approbation du relevé de votes de la séance plénière du 27 juin 2013 qui était consacrée à l'examen du projet de loi relatif à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires. Il n'y a pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

Madame LEBRANCHU donne la parole aux membres pour leurs déclarations liminaires.

Monsieur CANON indique que la CGT n'a pas prévu d'en faire une.

Madame JUMEL, quant à elle, au nom de la CFDT demande à Madame la Ministre à quel moment sera présenté au Parlement le projet de loi relatif à la déontologie qui a été examiné par le présent conseil commun en juin dernier. Elle se félicite sur l'examen prévu aujourd'hui du rapport annuel, outil extrêmement utile aux organisations syndicales. Elle souligne également la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, le gel pour la 4<sup>ème</sup> année de la valeur du point d'indice, la poursuite de la réduction des effectifs dans les ministères jugés non prioritaires, la précarisation de l'emploi public dans les trois versants et le refus du rendez vous salarial réclamé par huit organisations syndicales. Elle insiste sur l'importance du dégel rapide du point d'indice, et sur la mise en place d'un groupe de travail sur le fonctionnement des commissions, statutaire pour le CSFPE et textes pour le CCFP qui doit être revu avant d'être sclérosé.

Comme le représentant de la CGT, Madame GROISON n'a pas prévu de déclaration liminaire.

Pour Solidaires, Monsieur TURBET DELOF fait une analyse du contexte actuel dans laquelle il décrit la situation anxiogène dans laquelle se trouve non seulement les agents de la fonction publique mais aussi les travailleurs des entreprises qui connaissent des difficultés économiques, des réorientations et sont victimes des choix effectués contraires aux intérêts des salariés. Il termine son propos en rappelant l'abrogation attendue du jour de carence et demande quand sera publié le décret allouant des moyens aux membres du Conseil commun.

Pour la CFTC, Monsieur LEFEBVRE rappelle lui aussi la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, la baisse des effectifs, la pression fiscale, l'augmentation de la TVA et termine son propos en soulignant à quel point la situation actuelle est alarmante.

Monsieur HACQUIN, pour la CGC souligne la qualité du travail effectué pour la réalisation du rapport annuel et indique que la simple lecture de ce rapport montre à quel point la fonction publique va mal. Puis il évoque tous les sujets qui avaient été mis en avant lors de la grande conférence sociale et souligne la faible avancée des sujets prioritaires et l'absence de solutions apportées notamment en matière de carrière des agents investis d'un mandat syndical ou des moyens alloués aux membres du conseil commun. Il termine sa présentation en indiquant que les agents attendent une augmentation du point d'indice et ne sont plus en mesure d'écouter les autres sujets les concernant.

Monsieur COLLIGNON, pour la FAFPT, rappelle que le pouvoir d'achat des agents n'a cessé de diminuer ces dernières années, que la GIPA concerne de plus en plus d'agents. De ce fait, les amendements déposés par le Gouvernement pour une application avant le 1<sup>er</sup> janvier des textes relatifs à la catégorie C ont été très mal perçus, par leur incidence sur le paiement de la GIPA.

M. FALANGA indique que le SMPS n'a pas prévu de déclaration.

M. LAURENT, au nom des employeurs territoriaux, exprime sa satisfaction concernant le projet de décret relatif au rapport égalité femmes hommes et salue l'excellente qualité du rapport annuel.

M. POIMBOEUF, souligne lui aussi au nom des employeurs hospitaliers la qualité du rapport annuel et indique qu'en tant que signataires du protocole sur l'égalité professionnel, les employeurs hospitaliers sont favorables au projet de décret qui va être examiné.

Mme LEBRANCHU indique que le Premier ministre a arbitré en faveur d'un passage au cours du premier semestre 2014 du projet de loi déontologie devant le Parlement. Elle souligne aussi l'importance du rapport annuel qui permet au Gouvernement de bénéficier d'éléments clefs publiables permettant ainsi de sortir avec ces éléments des *a priori* sur les privilèges des fonctionnaires, de montrer les difficultés rencontrées par les fonctionnaires en matière de rémunérations et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement a choisi dans un premier temps de commencer par la catégorie C la plus touchée en la matière. Toutefois, elle ajoute qu'un rendez vous salarial aura lieu en 2014. Elle précise que l'abrogation du jour de carence ne peut se faire que par le Parlement. En ce qui concerne les ordres professionnels, elle précise que ce domaine dépend de la Ministre des affaires sociales et de la santé. Elle confirme que le décret relatif aux moyens syndicaux sera publié d'ici la fin de l'année. Elle ajoute qu'elle n'est pas favorable à la codification du statut, elle préfère un statut solide à un statut codifié, et précise que le code ne génère pas le droit mais la lecture du droit.

10h50 départ de Mme LEBRANCHU.

Mme LEVEQUE remercie la Ministre, propose de procéder à l'examen du projet de décret relatif au rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique pour lequel elle précise qu'il s'agit d'appliquer l'article 6 bis du titre 1<sup>er</sup> du statut général prévu par la loi n°2012-347 et de donner suite au protocole du 8 mars 2013.

10h55 départ de M. Philippe LAURENT, plus que 3 employeurs territoriaux présents.

Au nom de la CGT, Mme TEJAS intervient pour pointer les inégalités qui existent entre les hommes et les femmes en matière de retraite et souligne que celles-ci ne feront que s'accroître avec l'allongement de la durée de cotisation. Elle précise qu'une réflexion sur les inégalités de pensions devait être menée dans les trois versants de la Fonction Publique. L'analyse devait porter sur les conséquences des réformes passées, en cours ou à venir. Dans ce contexte devraient s'ouvrir des négociations, ou des concertations dans les trois versants suite à la signature du protocole égalité dans la Fonction Publique. Pour la CGT, malheureusement les travaux qui vont s'engager se heurtent à l'austérité budgétaire généralisée.

Mme GROISON, au nom de la FSU indique que ce texte est l'aboutissement d'une concertation et c'est l'exemple qu'il conviendrait de suivre pour l'élaboration de nombreux textes. Elle souhaite aussi et surtout que le travail accompli jusqu'à

maintenant soit poursuivi et enrichi à tous les niveaux avec entre autres la remontée d'éléments statistiques des ministères, des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers et la publication de tous ces chiffres.

Mme PASQUALINI de Solidaires FP fait remarquer, d'une part, qu'en matière d'égalité les mesures concrètes sont récentes avec dernièrement les quotas pour les nominations des cadres supérieurs et d'autre part que le rapport devrait s'intituler rapport de situation comparée et non rapport annuel sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Au nom de la CFTC, M. LEFEBVRE souligne que l'égalité concerne aussi les hommes, eux aussi victimes d'inégalité notamment en matière de justice de la famille.

Mme JUMEL rappelle que le protocole a été signé à l'unanimité, que le comité de suivi fonctionne bien et aimerait que le décret reprenne le terme de rapport de situation comparée conformément à la loi. Elle ajoute une phrase sur le code de la fonction publique et précise que l'intervention de Mme la Ministre sur ce point ne l'a pas convaincue, et rappelle tout le travail effectué jusqu'à aujourd'hui par l'équipe chargée de la codification.

Mme THOBY indique que l'UNSA est favorable à ce projet de décret, et qu'il faudra être vigilant sur le suivi des mesures prises pour promouvoir l'égalité.

Vote sur le décret

Collège des organisations syndicales 28 votants

Collège des employeurs territoriaux 3 votants

Collège des employeurs hospitaliers 4 votants

Texte adopté à l'unanimité.

## **Présentation du rapport annuel sur l'état de la fonction publique en 2013**

Ce rapport est introduit devant les membres par Mme LEVEQUE. Elle rappelle l'importance de ce document pour tous les acteurs en charge de la politique des ressources humaines et en matière de dialogue social avec toutes les données chiffrées concernant les trois versants de la Fonction publique. Elle relève que l'édition 2013 comporte des avancées importantes en particulier en matière de consolidation des données sur le recrutement dans la fonction publique territoriale et souligne le travail exemplaire accompli par la DGAFF, la fédération des centres de gestion et le CNFPT. L'objectif à poursuivre est de progresser encore dans la construction des données comparables entre les trois versants.

Mme GONZALEZ-DEMICHEL commente pendant environ 40 minutes un diaporama très complet qui a été adressé à tous les membres à l'issue du Conseil commun.

A l'issue de cette projection, Mme LEVEQUE remercie Mme GONZALEZ-DEMICHEL pour sa présentation très claire et très complète.

Au nom de la CGT, M. CANON remercie pour l'excellence de la présentation et pour la qualité du travail effectué et regrette que la représentation politique ne soit plus présente autour de la table et rappelle que le Conseil commun de la fonction publique est une formation importante qui mérite que l'on y assiste. Il poursuit sur le décret « moyens » alloués aux organisations syndicales qui n'est toujours pas publié et ajoute que si rien est fait au 1<sup>er</sup> janvier prochain, un certain nombre de militants syndicaux se mettront hors droit. M. CANON précise qu'il souhaite que ceci soit inscrit au « procès verbal ».

Mme JUMEL remercie pour la clarté de la présentation, et ajoute que les travaux menés par la formation spécialisée statistiques sont intéressants mais s'interroge néanmoins sur certains points du rapport notamment en matière de comparaison.

M. BOUIS souligne à son tour pour FO la qualité du rapport annuel. Il rappelle l'attachement de son organisation à la gestion par corps des fonctionnaires de l'Etat, son souhait qu'il soit mis fin au gel du point d'indice et attire l'attention de la ministre sur l'organisation des concours réservés aux agents contractuels.

Mme THOBY souhaite intervenir sur le dossier des agents non titulaires, et sur la mise en place somme toute difficile des recrutements réservés et affirme que l'UNSA sera très vigilante sur ce point. Elle remercie le bureau des statistiques pour le travail conséquent et remarquable accompli et ajoute que son organisation est elle aussi en attente du décret « moyens syndicaux ».

Mme GROISON rejoint la CGT sur tous les points évoqués par M. CANON. Elle souligne la qualité du rapport et surtout les progrès réalisés en matière d'organisation, de données nouvelles, de comparaisons avec le privé, et d'éléments chiffrés plus détaillés.

M. TURBET DELOF, pour Solidaires, salue l'évolution positive du rapport mais rappelle qu'il doit encore s'améliorer avec en particulier une déclinaison par versants, et regrette lui aussi l'absence des membres du cabinet et de la représentation politique.

M. LEFEBVRE indique que la CFTC utilise ce rapport comme un document de référence et qu'il serait pertinent que ce document démontre que l'emploi public n'est pas excédentaire comme certains veulent le faire croire.

M. HACQUIN de la CFE CGC salue la qualité du travail, et précise que les chiffres présentés démontrent et démontreront plus encore l'année prochaine la tendance générale à la dégradation et à la paupérisation des fonctionnaires.

M. COLLIGNON au nom de la FAFPT rappelle qu'il faut donner un sens au Conseil commun en donnant des moyens aux organisations syndicales et en assistant à ce Conseil en intégralité. Il demande que le prochain rapport intègre les notions de



niveau médian de rémunération, et remercie pour cette importante source d'informations qu'est le rapport annuel.

M. FALANGA souligne pour le SMPS que les données fournies par le rapport annuel se croisent avec celles du rapport PECHEUR et permettent d'avoir une vision prospective sur l'avenir de la fonction publique.

M. LEROY, dernier représentant présent des employeurs territoriaux à ce moment de la séance souligne l'importance du travail accompli dans ce rapport et indique que les employeurs n'ont pas encore eu le temps de l'analyser.

Pour le collège des employeurs hospitaliers, M. POIMBOEUF indique que la comparaison entre le secteur hospitalier public et les autres secteurs hospitaliers doit être considérée avec beaucoup de précautions. Il termine son propos en indiquant qu'il est maladroit de placer les sages-femmes dans les professions intermédiaires.

Mme LEVEQUE indique qu'elle a bien noté les regrets exprimés quant au départ anticipé de la Ministre et des représentants du cabinet et qu'elle le transmettra à qui de droit.

En ce qui concerne l'évolution des effectifs, Mme LEVEQUE indique que dans la mesure du possible, il est essayé de neutraliser les effets qui faussent l'analyse de l'évolution des effectifs liés aux transferts et à la décentralisation.

Quant aux salaires, Mme LEVEQUE rappelle que l'on raisonne en salaires nets que ce soit en RMPP, rémunération moyenne ou en salaire moyen. En ce qui concerne la catégorie C, les données fournies par ce rapport convergent pour confirmer le choix du Gouvernement d'apporter une priorité et une urgence particulière aux traitements de cette catégorie.

En ce qui concerne le décret relatif aux moyens syndicaux, l'engagement d'une publication dans les meilleurs délais est pris.

Mme LEVEQUE remercie Mme GONZALEZ-DEMICHEL et son équipe pour la qualité des travaux présentés aujourd'hui, constate que l'ordre du jour est épuisé, remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 13h30.